

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01251 Numéro SIREN : 822 496 857 Nom ou dénomination : A T I S

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 7768

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

A T I S

42 rue du 14 Juillet 1789
les Digitales
49800 Trélazé

V/REF :
N/REF : 2016 B 1251 / 2019-B-7768

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 26/06/2019,

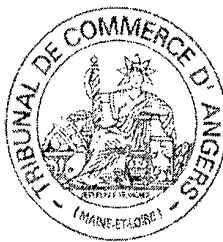
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

A T I S
Société par actions simplifiée
42 rue du 14 Juillet 1789
les Digitales
49800 Trélazé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-7768 le 26/06/2019
R.C.S. ANGERS 822 496 857 (2016 B 1251)

Fait à ANGERS le 26/06/2019,
LE GREFFIER



LE 26 JUIN 2019

ATIS sas

Société par Actions par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 42 rue du 14 juillet 1789 - Les Digitales à TRELAZE (49800)

RCS : ANGERS 822 496 857 000 19

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le 29 mai 2019 à 14 h 00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présent :

- M. AKGUN Kerim, détenteur de cinquante actions, ci 50 actions,

Total des parts des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

- M. AKGUN Kerim, président, assiste à l'assemblée

M. AKGUN Kerim préside la séance en qualité de président associé unique.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R-223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un résultat positif de + 4 278.88 €

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0.00 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à + 4 278.88 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : + 4 278.88 €

Section 2 – Affectation :

- Compte "Réserve Légale", pour 427.89 €
- Compte "Réserves Facultatives", pour 3 850.99 €

Section 3 – Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre du dernier exercice.

Section 4 – Capitaux propres :

Le résultat bénéficiaire de l'exercice permet de garder des capitaux propres positifs de 4 919.02 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclus du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

M. AKGUN Kerim



ATIS sas

Société par Actions par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 42 rue du 14 juillet 1789 - Les Digitales à TRELAZE (49800)

RCS : ANGERS 822 496 857 000 19

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le 29 mai 2019 à 14 h 00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présent :

- M. AKGUN Kerim, détenteur de cinquante actions, ci 50 actions,

Total des parts des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

- M. AKGUN Kerim, président, assiste à l'assemblée

M. AKGUN Kerim préside la séance en qualité de président associé unique.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R-223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un résultat positif de + 4 278.88 €

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0.00 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à + 4 278.88 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : + 4 278.88 €

Section 2 – Affectation :

- Compte "Réserve Légale", pour 427.89 €
- Compte "Réserves Facultatives", pour 3 850.99 €

Section 3 – Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre du dernier exercice.

Section 4 – Capitaux propres :

Le résultat bénéficiaire de l'exercice permet de garder des capitaux propres positifs de 4 919.02 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclus du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

M. AKGUN Kerim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AKGUN Kerim', written in a cursive style.

Bilan Actif

Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

Du 15/09/2016
Au 31/12/2017

État exprimé en €

		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement	AB	AC		
	Frais de recherche et de développement	AD	AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes	AL	AM		
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 387,00	2 822,00
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Immobilisations Financières				
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	42,00	51,00
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 822,00	2 873,00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En-cours de production de biens	BN	BO		
	En-cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	11 699,00	10 700,00
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	4 269,41	286,90
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 770,00	1 092,73
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	2 405,42	2 615,87
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	20 143,83	14 695,50
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL			
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL ACTIF		CO	1A	21 965,83	17 568,50
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME ORIGINAL

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018Du 15/09/2016
Au 31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	5 000,00	5 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH	-4 359,86	
	Résultat de l'exercice	DI	4 278,88	-4 359,86
Autres Fonds Propres	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	Total des capitaux propres	DL	4 919,02	640,14
	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	Total des autres fonds propres	DO	0,00	0,00
	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	Total des provisions	DR	0,00	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV	15 855,70	15 031,07
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 205,95
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 191,11	691,34
	DETTES DIVERSES			
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	Total des dettes	EC	17 046,81	16 928,36
	Ecart de conversion passif	ED		
	TOTAL PASSIF	EE	21 965,83	17 568,50
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

Du 15/09/2016
Au 31/12/2017

		France		Exportation			
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA	42 738,03	FB		FC	42 738,03
	Production vendue Biens	FD		FE		FF	
	Services	FG	6,50	FH		FI	6,50
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	42 744,53	FK		FL	42 744,53
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	-0,66
	Total des produits d'exploitation (2)					FR	42 743,87
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS	20 089,72
	Variation de stock					FT	-999,00
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	340,71
	Variation de stock					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	17 172,32
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	820,00
Charges d'exploitation	Salaires et traitements					FY	
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	
	Dotations aux amortissements					GA	1 042,00
	Dotations aux provisions :						
	- sur immobilisations					GB	
	- sur actif circulant					GC	
	- pour risques et charges					GD	
	Autres charges (12)					GE	0,01
	Total des charges d'exploitation (4)					GF	38 465,76
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	4 278,11
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers	De participations (5)					GJ	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK	0,77
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers					GP	0,77
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières					GU	0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	0,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	4 278,88

CE DOCUMENT CONTIENS A L'ORIGINAL

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018Du 15/09/2016
Au 31/12/2017

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					4 278,88	-4 359,86	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion				HA		
	Sur opérations en capital				HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges				HC		
Total des produits exceptionnels (7)					HD	0,00	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)				HE		
	Sur opérations en capital				HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)				HG		
Total des charges exceptionnelles (7)					HH	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL					HI	0,00	
PARTICIPATION DES SALAIRES					HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES					HK		
TOTAL DES PRODUITS					HL	42 744,64	
TOTAL DES CHARGES					HM	38 465,76	
RESULTAT DE L'EXERCICE					HN	4 278,88	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G		
	(3)	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détails des produits et charges exceptionnels :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	